Commune de

Corminbœuf

Cité de l'énergie
european energy award

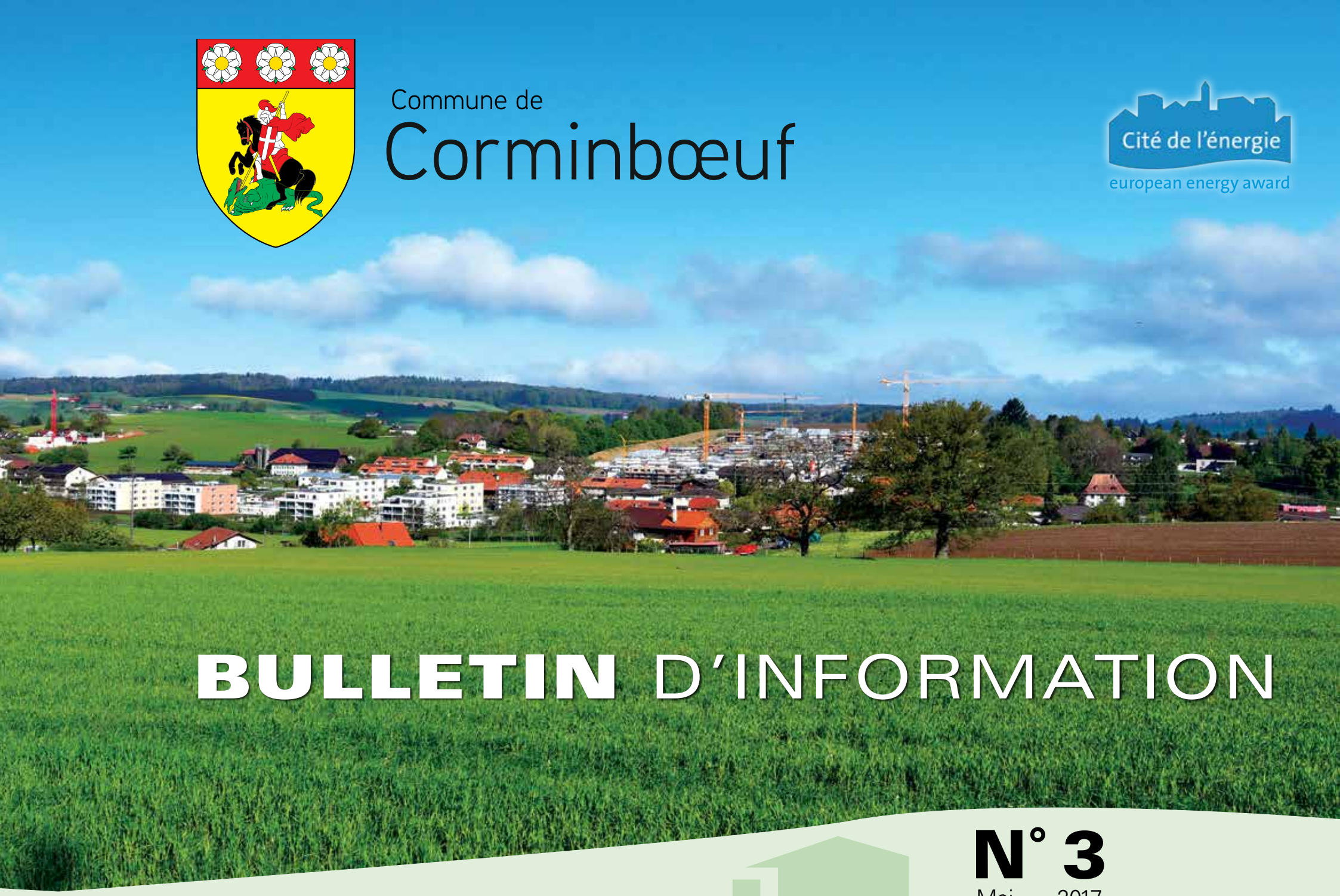

BULLETIN D'INFORMATION

N° 3

Mai 2017

SOMMAIRE

3	Convocation à l'assemblée communale ordinaire
4-25	Comptes 2016 et rapport des commissions financières
26-33	Les investissements
32	Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.
33-35	Informations communales

CONVOCATION
à l'assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de CORMINBŒUF sont convoqués en Assemblée communale ordinaire, le

mardi 30 mai 2017
à 19 h 30
à la Halle polyvalente
de Corminbœuf

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminbœuf du mardi 25 avril 2017. Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site **www.corminboeuf.ch**

2. Comptes 2016 et rapport des commissions financières
- **2.1** Comptes de fonctionnement et d'investissements de Corminbœuf
- **2.2** Comptes de fonctionnement et d'investissements de Chésopelloz

3. Investissements
- **3.1** Projet de construction d'un bâtiment pour l'accueil extrascolaire (AES) et vote du crédit y relatif.
- **3.2** Réaménagement des locaux de l'administration et vote du crédit y relatif.

4. Nomination de l'organe de révision.

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

6. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT **2016** ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

2.1 Comptes de fonctionnement et d'investissements de Corminbœuf

En préambule, nous relèverons les points suivants: les charges ainsi que les produits sont en augmentation d'un peu plus d'un million de francs. L'explication en est simple: d'une part, la vente des terrains a généré un bénéfice comptable de 899 000 francs (réévaluation de la valeur au bilan), qui a été attribué, pour 210 000 francs, à des amortissements supplémentaires et pour 689 000 francs, à une réserve pour investissements futurs; d'autre part les recettes des impôts sur le revenu et la fortune, les prestations en capital et les gains immobiliers sont nettement plus importantes que prévu au budget. Pour le compte de fonctionnement 2016, les charges sont légèrement supérieures aux produits, ce qui engendre un déficit de 45 544.92 francs. Il faut noter que dans plusieurs dicastères, le décompte final 2015 de certaines associations a été comptabilisé en 2016 alors qu'il aurait dû l'être en 2015 en passant par les transitoires comme cela a été fait pour le décompte final 2016. Ainsi, il y a en 2016, deux fois le solde de charges de ces associations.

Une remarque importante: dans l'ensemble des dicastères comprenant du personnel, nous constatons une diminution des charges sociales salariales, suite à une modification de la méthode de comptabilisation des retenues sociales. En effet, celles-ci sont directement effectuées dans le programme de gestion des salaires et seules les charges d'employeur apparaissent dans les comptes.

Compte des investissements

Durant cet exercice, nous avons réalisé:

Compte des investissements		
	Dépenses	**Recettes**
Construction d'une centrale de chauffage	880.00	
Rénovation des bâtiments	82 057.10	
Achat de machines, mobilier et matériel informatique	118 027.60	
Transformation de la zone sportive	45 509.00	
Remboursement Fondation du Manoir		20 000.00
Réfection du réseau routier	4 290.50	
Modération de trafic	21 000.00	
Achat de véhicules et machines	7 728.00	
Construction de conduites	27 602.85	
Taxes de raccordement eaux claires		227 706.20
Réfections canalisations Avudrans	6 124.64	
Construction et réfection de canalisations	80 521.70	
Frais d'étude pour exécution du PGEE	7 020.00	
Assainissement eaux Rte de Givisiez et Champ de la Vigne	276 220.25	
Taxes de raccordement eaux usées		479 849.20
Infrastructures quartier du Champ de la Croix	184 591.90	
Aménagement accès quartier Champ de la Croix	6 496.00	
Ventes de terrain zone centre		1 135 512.00
Investissements bruts	**868 069.54**	
Recettes et subventions		**1 863 067.40**
INVESTISSEMENTS NETS		**994 997.86**

Bilan au 31 décembre 2016

	Bilan au 01.01.2016	Bilan au 31.12.2016
ACTIF	**21 287 478.66**	**20 985 750.12**
Disponibilités	1 758 330.62	979 324.47
Avoirs	2 048 592.32	2 463 388.59
Placements	3 513 938.60	3 794 932.90
Actifs transitoires	114 370.95	406 307.71
Patrimoine administratif	13 852 246.17	13 341 796.45
PASSIF	**21 287 478.66**	**20 985 750.12**
Engagements courants	896 143.20	677 211.25
Dettes	12 353 700.00	10 906 100.00
Provisions	485 021.10	445 918.00
Passifs transitoires	90 953.15	692 187.25
Réserves	2 920 950.55	3 769 167.88
Fortune	4 540 710.66	4 495 165.74

Analyse détaillée du compte de fonctionnement 2016

Nous vous proposons un aperçu de chaque dicastère en termes de charges et de produits, en comparaison avec le budget 2016. Les écarts significatifs par rapport au budget seront expliqués par dicastère.

Désignation	Comptes 2016		Budget 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1 051 087	34 072	824 746	91 245
Ordre public	225 606	37 822	252 142	32 000
Enseignement	3 232 860	85 030	3 017 270	95 540
Culte, culture et loisirs	435 451	23 588	486 982	22 750
Santé	769 949	5 271	790 057	14 000
Affaires sociales	1 512 919	119 961	1 429 615	145 500
Transports/communications	1 152 981	82 795	1 190 997	111 080
Aménagement/environnement	987 040	733 630	1 119 529	737 500
Economie	76 189	25 184	56 565	40 000
Finances et impôts	2 116 903	10 368 08	1 201 980	9 084 820
TOTAL	**11 560 988**	**11 515 443**	**10 369 883**	**10 374 435**
Résultat		**45 544**	**4 552**	

L'intégralité des comptes 2016 de Corminboeuf et de Chésopelloz ne figure pas dans le présent bulletin. Les comptes détaillés peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Répartition des charges 2016

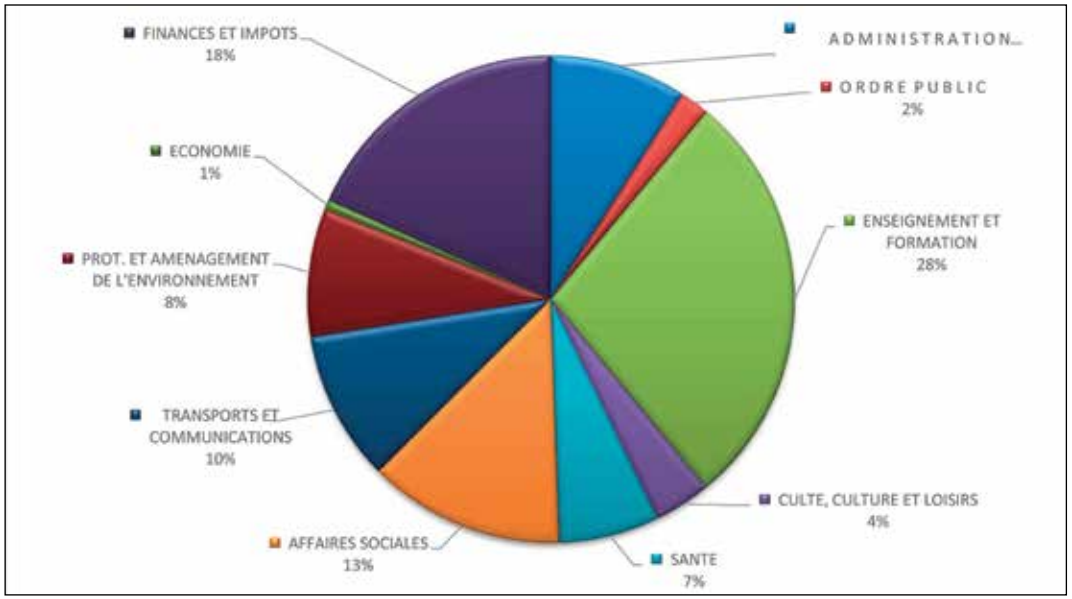

Répartition des produits 2016

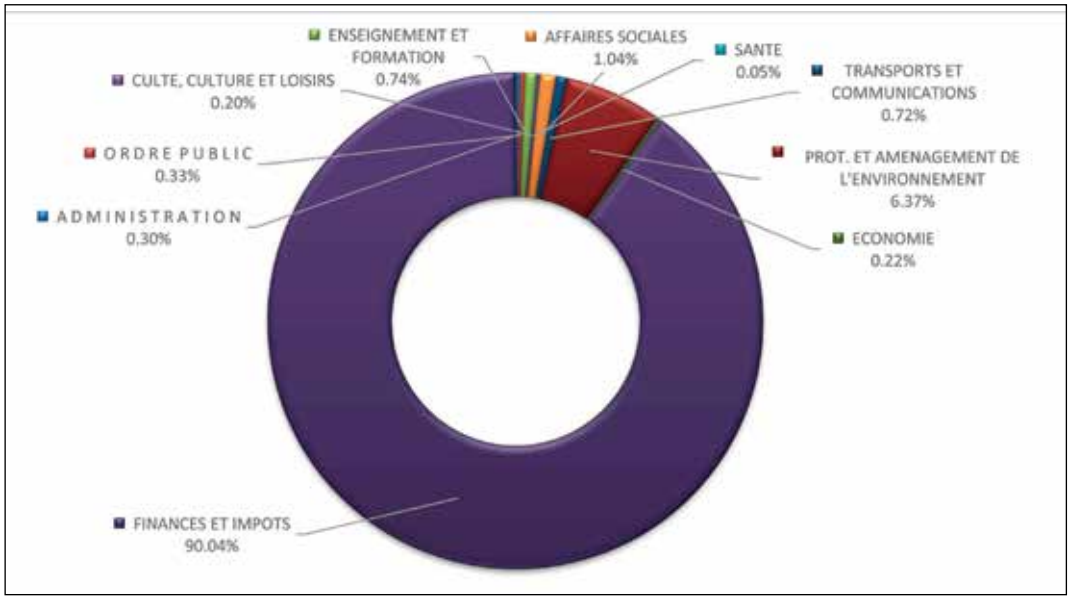

Comptes 2016

Comme expliqué dans le préambule, les charges de l'exercice 2016 sont en augmentation de 1 191 105 francs par rapport au budget 2016, et de 389 308 francs par rapport aux comptes 2015, les recettes quant à elles augmentent de 1 141 008 francs par rapport au budget 2016 et de 315 743 francs par rapport aux comptes 2015.

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Total des charges	**11 560 988.90**	**10 369 883.00**	**11 171 680.18**
Total des recettes	**11 515 443.98**	**10 374 435.00**	**11 199 700.43**
Résultat (+/-)	**- 45 544.92**	**4 552.00**	**28 020.25**

Administration

L'augmentation des charges nettes de ce dicastère est de 283 513 francs et s'explique comme suit:

- **01.300.3** L'année 2016 a été une année chargée en termes d'élections et de votations, ce qui a engendré des frais de scrutateurs plus élevés, soit 12 000 francs de plus par rapport au budget.
- **02.301** L'augmentation du traitement du personnel administratif s'explique par le renforcement de l'effectif du personnel de l'administration et de la mise en retraite anticipée du secrétaire communal, soit 117 000 francs.
- **02.311** Les dépenses pour achats de machines et mobilier (nouvelle installation beamer à la halle de sport, nouveau module informatique de gestion de salaires, nouveau panneau d'affichage public et installation sur notre site internet du guichet en ligne pour les cartes CFF) sont en augmentation de 38 000 francs par rapport au budget.
- **02.318.0** Les charges des assurances diverses ont été imputées en totalité dans l'administration et pas réparties dans les divers dicastères d'où le dépassement de 16 000 francs par rapport au budget.
- **02.318.3** Les prestations de tiers ont également augmenté de 22 000 francs, suite notamment à la formation pour le nouveau module de salaires et à la reprise de l'historique des données depuis début 2016.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	**Produits**	**Charges**	**Produits**	**Charges**	**Produits**
Administration	1 051 087	34 072	824 746	91 245	852 530	100 217
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
1 017 014	733 501	752 313	283 513	38.7	264 701	35.2

Ordre public

L'ordre public présente une diminution des charges nettes de 32 357 francs par rapport au budget. Quelques postes subissent des fluctuations importantes:

- **14.301.0** Les prestations spéciales Police de route sont en diminution de 11 000 francs.
- **14.315** Les frais d'entretien des véhicules, matériel sont en augmentation de 6 200 francs.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Ordre public	225 606	37 822	252 142	32 000	228 025	38 737
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
187 784	220 142	189 288	-32 357	-14.7	-1 504	-0.8

- **14.390.2** L'imputation interne amortissements est en diminution de 27 000 francs (objets entièrement amortis).
- **15.352** La participation au stand de tir intercommunal augmente de 4700 francs.

Enseignement

L'enseignement présente des charges nettes de fonctionnement en augmentation de 226 099 francs par rapport au budget.

- **21.352.1** Les charges liées du cycle d'orientation sont en augmentation de 140 000 francs, du fait que le décompte final 2015 a été comptabilisé sur l'année 2016.
- **21.351.2** Les charges liées de la participation à l'école libre publique sont en augmentation de 23 000 francs.
- **21.351.1** Les charges liées des écoles spécialisées pour personnes handicapées sont en diminution de 38 000 francs.
- **22.366** Les charges liées de la contribution pour les cours spéciaux sont en augmentation de 14 000 francs, du fait que le solde des subventions 2015 a été comptabilisé sur l'année 2016.
- **29.301** Les charges de traitement du personnel de conciergerie sont en augmentation de 32 000 francs, suite à l'engagement d'un deuxième concierge pour compenser le départ à la retraite de l'aide concierge.
- **29.312** Les charges sont en augmentation de 61 000 francs, suite au raccordement des bâtiments scolaire et administratif au chauffage à distance.
- **29.314** Les charges sont en augmentation de 50 000 francs, suite à des infiltrations d'eau dans les façades du bâtiment de l'administration et aux travaux d'assainissement qui n'étaient pas prévus au budget.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Enseignement	3 232 860	85 030	3 017 270	95 540	3 027 180	89 809
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
3 147 829	2 921 730	2 937 371	226 099	7.7	210 458	7.2

Culte, culture et loisirs

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de 52 369 francs par rapport au budget. Ici aussi, en raison des amortissements supplémentaires effectués l'an dernier, les postes **34.390.1** et 2 sont en diminution de 64 000 francs.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Culte, culture et loisirs	435 451	23 588	486 982	22 750	400 801	22 196
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
411 862	464 232	378 604	-52 369	-11.3	33 258	8.8

Santé

La santé présente une diminution des charges nettes de 11 379 francs par rapport au budget, notamment suite à la réduction de la participation aux frais du SPITEX. Plusieurs autres postes fluctuent par rapport au budget et se compensent mutuellement.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Santé	769 949	5 271	790 057	14 000	810 448	4 958
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
764 677	776 057	805 489	-11 379	-1.5	-40 811	-5.1

Affaires sociales

Les affaires sociales présentent une augmentation des charges nettes de 108 842 francs par rapport au budget. La majorité de ces charges sont des charges liées.

- **54.365** Les subventions des crèches sont en hausse de 69 000 francs. Ceci s'explique aisément : l'ouverture d'une crèche à Corminboeuf, en décembre 2014, a permis à de nombreux parents d'y inscrire leur enfant, alors qu'ils devaient auparavant jongler avec différentes solutions de garde non subventionnées.
- **55.351** La participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées augmente de 21 000 francs.
- **58.351.6** La répartition au niveau du district des frais d'aide matérielle est en diminution de 40 000 francs.
- **58.352.0** Notre participation au Service social régional de la Sonnaz augmente de 34 000 francs.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Affaires sociales	1 512 919	119 961	1 429 615	145 500	1 442 012	124 672
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
1 392 957	1 284 115	1 317 339	108 842	8.5	75 618	5.7

Transports et communication

Ce dicastère présente une diminution globale des charges nettes de 9 731 francs par rapport au budget.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Transports et communication	1 152 981	82 795	1 190 997	111 080	1 154 428	139 934
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
1 070 185	1 079 917	1 014 493	-9 731	-0.9	55 692	5.5

- **62.301** Les charges de traitement du personnel édilitaire sont inférieures de 12 000 francs par rapport au budget
- **62.314.1** Les frais de salage et de déblaiements sont en hausse de 28 000 francs, frais qui dépendent des conditions météorologiques.
- **62.390.2** Les charges d'amortissement sont en augmentation de 59 000 francs suite aux investissements réalisés dans le secteur des routes lors de la mise en séparatif des canalisations eaux claires et eaux usées.
- **62.311** Les charges d'achats de machines et matériels sont en diminution de 12 000 francs par rapport au budget.
- **62.314.3** Les frais d'étude pour la modération de trafic sont inférieurs de 22000 francs par rapport aux coûts budgétés.
- **62.390.1** L'imputation interne des intérêts est en diminution de 10000 francs
- **62.436.2** Les indemnités reçues de la caisse maladie et accidents sont de 18 000 francs

Aménagement et environnement

Ce chapitre est soumis au principe de l'autofinancement. En effet, tant pour l'eau potable que pour les eaux usées, les taxes d'utilisation doivent compenser les frais, et l'éventuel bénéfice doit être affecté aux réserves. En ce qui concerne les déchets, les taxes devraient couvrir au moins 70% des frais. Les charges nettes de ce chapitre sont en diminution de 128 619 francs par rapport au budget.

- **70.312.0** Les achats d'eau potable augmentent de 12 000 francs.
- **70.313** L'achat de nouveaux compteurs digitaux permettant la lecture à distance pour le nouveau quartier du Champ de la Croix explique l'augmentation de charges de 18 000 francs par rapport au budget.
- **70.314** L'entretien des installations pour l'eau potable est en hausse de 77 000 francs, plusieurs conduites ayant nécessité des interventions.
- **70.435.0** Les ventes d'eau potable sont en hausse de 18 000 francs.
- **70.480** Un prélèvement de 18 000 francs sur les réserves a été fait afin de respecter le principe de l'équilibre des charges et produits.
- **71.318.3** Les prestations de tiers ont été peu utilisées, ce qui implique des charges inférieures de 18 000 francs par rapport au budget.
- **71.352** Notre participation aux frais de fonctionnement à la STEP est en diminution de 37 000 francs.
- **71.434** et **71.480** Les taxes d'utilisation sont stables par rapport au budget. Nous avons effectué un prélèvement sur les réserves de 22 000 francs pour équilibrer ce chapitre selon le principe énoncé ci-dessus.
- **79.301, 79.318.0** et **79.318.1** Nous n'avons pas eu recours aux services de notre urbaniste et avons débuté seulement en octobre l'externalisation de la gestion des permis de construire, d'où une charge inférieure de 180 000 francs par rapport au budget pour l'aménagement du territoire. La part de salaire administratif qui aurait dû être sortie du **02.301** pour être imputée au **79.301** n'a pas été faite lors de la clôture.
- **79.431** Les autorisations de construire sont nettement inférieures, 30 000 francs par rapport au montant budgété.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Aménagement Environnement	987 040	733 630	1 119 529	737 500	888 609	707 901
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
253 409	382 029	180 708	-128 619	-33.7	72 701	40.2

Economie

Les charges nettes de ce chapitre sont en augmentation de 34 439 francs par rapport au budget.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Economie	76 189	25 184	56 565	40 000	62 699	12 904
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
51 004	16 565	49 795	34 439	207.9	1 209	2.4

- **81.352** Notre participation à la corporation intercommunale augmente de 11 000 francs par rapport au budget (charges liées).
- **81.461** Nous avons bénéficié d'une subvention cantonale concernant l'amélioration du chemin de gaz pour un montant 9 000 francs.
- **86.390.2** Les imputations internes des amortissements sont en augmentation de 14 000 francs.
- **86.435.4** La rétribution des énergies est inférieure de 25 000 francs par rapport au budget, ceci pour deux raisons: à l'établissement du budget, nous avons prévu une rétribution selon la RPC; la liste d'attente de Swissgrid est cependant longue et nous ne pouvons pas encore bénéficier de cette rétribution à prix coûtant. D'autre part, la production d'énergie ne fait pas l'objet d'un décompte séparé et est noyée dans les factures du groupe e.

Finances et impôts

Ce dicastère présente une augmentation des revenus nets de 368 341 francs par rapport au budget.

Comme expliqué en préambule, les recettes brutes sont en augmentation de 1 283 264 francs par rapport au budget, les charges brutes de 914 923 francs.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Finance et Impôts	2 116 903	10 368 084	1 201 980	9 084 820	2 304 944	9 958 368
Produits nets			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
8 251 181	7 882 840	7 653 423	368 341	4.7	597 757	7.8

- **90.400.0** L'impôt sur le revenu des personnes physiques pour l'année courante est en augmentation de 305 000 francs par rapport au budget. Les décisions concernant l'impôt des années antérieures au 90.400.01 sont en diminution de 271 000 francs.
- **90.400.1** De même, l'impôt sur la fortune des personnes physiques est en baisse de 47 000 francs, largement compensée par les décisions concernant les années antérieures de 142 000 francs au poste **90.400.02**.
- **90.400.2** L'impôt à la source est en augmentation de 61 000 francs.
- **90.400.4** L'impôt sur les prestations en capital est en augmentation de 89 000 francs.
- **90.401.0** et **90.401.1** L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en baisse de 20 000 francs, de même que l'impôt sur les fonds propres de 16 000 francs.
- **90.402.0** La contribution immobilière est en augmentation de 52 000 francs.
- **90.403** et **90.404** Tant l'impôt sur les gains immobiliers que celui sur les mutations ont été largement sous-estimés lors de l'établissement du budget puisqu'ils le dépassent de 105 000, respectivement de 73 000 francs.
- **940.330** Les amortissements obligatoires sont en légère augmentation de 22 000 francs.
- **942.423.0** Les loyers des appartements sont inférieurs de 33 000 francs par rapport au budget, cela provient d'une part de l'absence de location de l'ancienne forge depuis le 01.08.2016 pour 12 000 francs et d'autre part suite à un budget trop optimiste lors de son élaboration.
- **99.332, 99.382** et **99.424** Le gain comptable réalisé sur les ventes de terrains (zone centre) de 899 000 francs a été affecté pour 210 000 francs aux amortissements supplémentaires et pour 689 000 francs aux réserves pour investissements futurs.

GROUPE FIDEXPERT FRIBOURG

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annules 2016
Au Conseil communal et à la Commission financière de la
Commune de Corminboeuf

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Corminboeuf, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil communal
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

FIDEXPERT SA FRIBOURG, GRANGES-PACCOT Route de Chantemerle 58 | CH-1763 Granges-Paccot
CHE - 105.668.909 TVA | T. +41 26 460 70 30 | F. +41 26 460 70 31 | www.fidexpert.ch

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE
EXPERT SUISSE

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Granges-Paccot, le 28 mars 2017

Fidexpert SA Fribourg,
Granges-Paccot

Stéphane Uldry
(réviseur responsable)
(expert-réviseur agréé)

Stéphane Guillet
(réviseur agréé)

Annexes
Comptes annuels

GROUPE FIDEXPERT

FISCALITÉ | AUDIT | COMPTABILITÉ | JURIDIQUE | CONSEIL
GENÈVE | VAUD | FRIBOURG | NEUCHÂTEL | VALAIS | JURA | SCHWYTZ | TESSIN

2.2 Comptes 2016 de fonctionnement et d'investissements de Chésopelloz

Les comptes de fonctionnement 2016 bouclent sur une perte de 67 801 francs. Cette perte provient principalement de remboursements d'impôts inattendus pour l'année fiscale 2015.

Les charges sont de 634 506 francs, soit 10 501 francs de plus que le budget. Elles sont globalement conformes au budget à l'exception du changement des panneaux de circulation, qui n'était pas prévu, et d'un coût de 10 330 francs. Les recettes s'élèvent à 566 705 francs, soit une différence de 61 387 francs avec le budget.

Compte des investissements

Durant cet exercice, aucun investissement n'a été réalisé.

Bilan
au 31 décembre 2016

	Bilan au 01.01.2016	Bilan au 31.12.2016
ACTIF	**503 705**	**434 578**
Disponibilités	77	7
Avoirs	113 858	83 748
Placements	200	200
Actifs transitoires	99 556	87 204
Patrimoine administratif	290 013	263 419
PASSIF	**503 705**	**434 578**
Engagements courants	2 252	3 972
Dettes	549 957	550 000
Passifs transitoires	103 009	99 942
Réserves	91 021	91 021
Fortune	- 243 408	- 242 555
Résultat	875	- 67 801

Analyse détaillée du compte de fonctionnement 2016

Nous vous proposons un aperçu de chaque dicastère en termes de charges et de produits en comparaison avec le budget 2016.

Les écarts significatifs par rapport au budget sont expliqués par dicastère.

Désignation	Comptes 2016		Budget 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	89 948	11 425	87 018	10 849
Ordre public	10 944	2 247	9 993	2 700
Enseignement et formation	174 567	1 650	173 817	2 100
Culte, culture et loisirs	13 861	500	13 101	500
Santé	43 987	3 176	43 941	300
Affaires sociales	64 526	532	60 313	780
Transports/communications	68 205	–	56 679	–
Protection – aménagement de environnement	85 247	75 395	86 651	75 240
Economie	3 188	32	3 377	175
Finances et impôts	80 034	471 749	89116	535448
TOTAL	**634 506**	**566 705**	**624 005**	**628 092**
Résultat		**67 801**	**4 087**	

L'intégralité des comptes 2016 de Corminboeuf et de Chésopelloz ne figure pas dans le présent bulletin. Les comptes détaillés peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Répartition des charges 2016

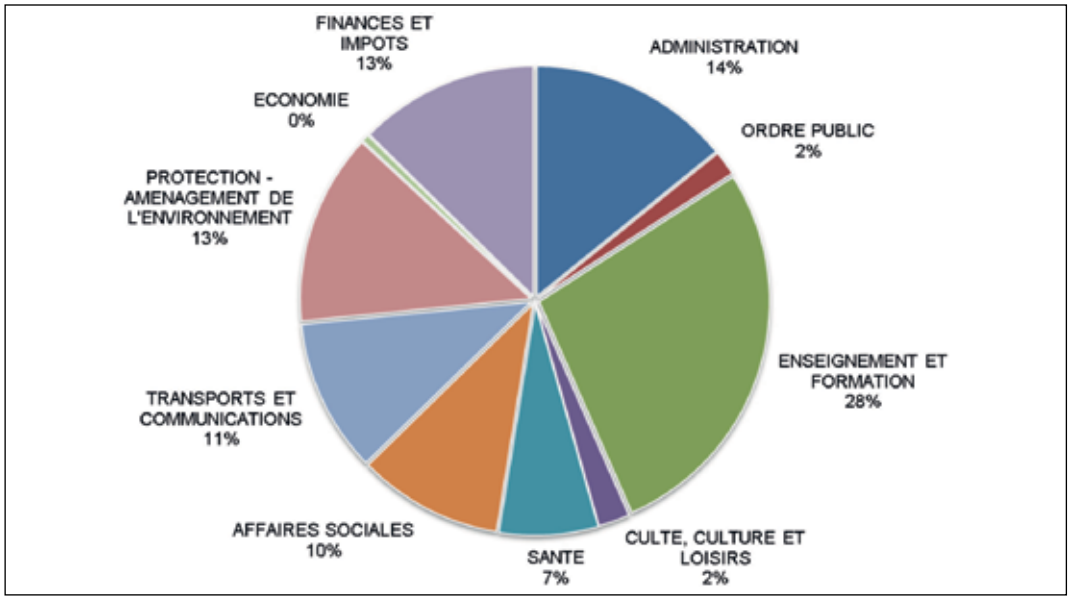

Répartition des produits 2016

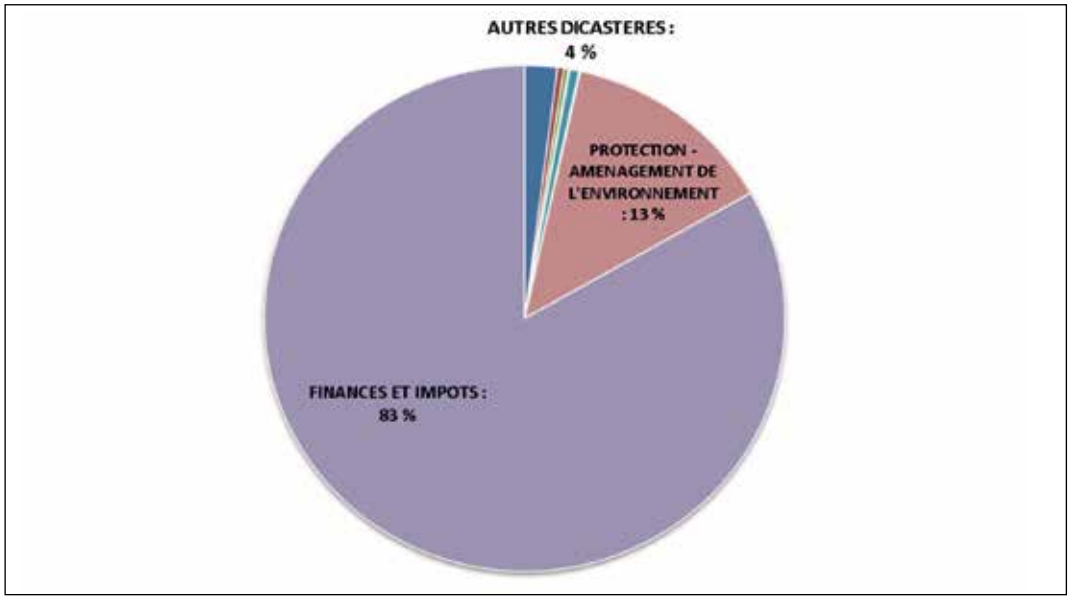

Comptes 2016

Comme expliqué dans le préambule, les charges de l'exercice 2016 sont conformes par rapport au budget 2016 si l'on excepte un montant de 10 330 francs pour la nouvelle signalisation. Elles sont en diminution de 16 000 francs par rapport à l'exercice 2015.

Les recettes quant à elles diminuent de 61 400 francs par rapport au budget et de 84 600 francs par rapport à l'exercice 2015. La raison principale est à chercher dans les remboursements d'impôts.

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Total des charges	**634 506**	**624 005**	**650 426**
Total des recettes	**566 705**	**628 092**	**651 301**
Résultat (+/-)	**- 67 801**	**4 087**	**875**

Administration

Les charges de ce dicastère sont supérieures au budget (2 354 francs).

Cela s'explique par des frais d'avocat que la commune a dû engager afin d'obtenir conseil par rapport à plusieurs procédures intentées par des citoyens (+ 1 102 francs par rapport au budget) ainsi que par l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat communal qui n'était pas prévu au budget (2 472 francs).

Des charges inférieures au budget ont été enregistrées dans le traitement des conseillers (1 675 francs).

Enfin l'année 2016 a été une année chargée en termes d'élections et de votations ce qui a engendré des frais de de port et de scrutateurs plus élevés, soit 814 francs de plus par rapport au budget.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	**Produits**	**Charges**	**Produits**	**Charges**	**Produits**
Administration	89 948	11 425	87 018	10 849	86 208	11 982
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
78 522	76 169	74 225	2 354	3.1	4 297	5.8

Ordre public

L'ordre public présente une augmentation des charges nettes de 1 404 francs par rapport au budget, ce qui s'explique par des charges plus élevées que le budget pour la participation au corps de sapeurs pompiers, qui est une charge liée pour Chésopelloz.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Ordre public	10 944	2 247	9 993	2 700	11 331	2 931
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
8 697	7 293	8 400	1 404	19.3	297	3.5

Enseignement

L'enseignement présente des charges globales de fonctionnement en augmentation de 1 201 francs par rapport au budget.

- Le montant de 2 736 francs supérieur au budget pour le bus scolaire et dû principalement à la révision pour le passage de l'expertise
- Les charges liées au cercle scolaire sont supérieures au budget de 5 475 francs.
- Les charges liées du cycle d'orientation sont en diminution de 2 980 francs.
- Les charges liées aux écoles spécialisées pour personnes handicapées sont en diminution de 1 016 francs.
- Les charges pour le service cantonal de formation professionnelle sont en diminution de 1 009 francs par rapport au budget.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Enseignement	174 567	1 650	173 817	2 100	178 084	1 823
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
172 917	171 717	176 261	1 201	0.7	-3 344	-1.9

Culte, culture et loisirs

Ce dicastère présente une augmentation des charges de 761 francs par rapport au budget. Des charges inférieures au budget ont été enregistrées pour la participation aux dépenses du Conservatoire (– 1 079 francs).
Des charges pour l'animation villageoise, qui a suivi la dernière assemblée communale du 14 mai 2016, ont été enregistrées pour un montant de 2 022 francs.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Culte, culture et loisirs	13 861	500	13 101	500	12 661	400
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
13 361	12 601	12 261	761	6.0	1 100	9

Santé

La santé présente des charges conformes au budget.

Toutefois, les remboursements relatifs aux années précédentes (notamment les remboursements de la fondation pour l'aide et les soins à domicile 1 287 francs, du home médicalisé 366 francs et du service des ambulances 496 francs) explique cette diminution des charges nettes par rapport au budget, d'un total de 2 830 francs.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Santé	43 987	3 176	43 941	300	47 556	578
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
40 811	43 641	46 978	–2 830	–6.5	–6167	–13.1

Affaires sociales

Les affaires sociales présentent une augmentation des charges de 4 461 francs par rapport au budget. Cette augmentation de charges provient principalement des subventions communales aux crèches de 2 864 francs et de l'augmentation de la participation au service sociale régional de la Sonnaz de 1 943 francs.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Affaires sociales	64 526	532	60 313	780	67 375	2 013
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
63 994	59 533	65 362	4 461	7.5	–1 368	–2.1

Transports et communication

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de 11 526 francs due principalement au changement des panneaux (10 330 francs).

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Transports et communication	68 205	–	56 679	–	59 715	–
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
68 205	56 679	59 715	11 526	20.3	8 490	14.2

Aménagement et environnement

Ce chapitre est largement soumis au principe de l'autofinancement. En effet, tant pour l'eau potable – chapitre 70, que pour les eaux usées – chapitre 71, les taxes d'utilisation doivent compenser les frais, et l'éventuel bénéfice doit être affecté aux réserves.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Aménagement Environnement	85 247	75 395	86 651	75 240	85 521	68 662
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
9 852	11 411	16 859	–1 559	–13.7	–7 007	–41.6

Chapitre 70: approvisionnement en eau
Les ventes d'eau sont supérieures au budget de 3 337 francs et le chapitre 70 est équilibré par un versement à la réserve de 8 822 francs (4 620 francs budgétés)

Chapitre 71: protection des eaux
Plusieurs postes fluctuent légèrement par rapport au budget et se compensent mutuellement. Un montant de 1 773 francs a été attribué à la réserve (1 646 francs budgété).

Chapitre 72: ordures ménagères
Plusieurs postes fluctuent légèrement par rapport au budget et se compensent mutuellement.

Chapitre 79: aménagement du territoire
Pour ce chapitre, les charges et les produits sont en-dessous du budget. En effet, la gestion des constructions par la ville de Fribourg n'a pas porté ses effets en 2016 déjà.

Economie

Les charges et les produits de ce chapitre sont conformes au budget.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Economie	3 188	32	3 377	175	4 474	172
Charges nettes			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
3 156	3 202	4 302	–46	–1.4	–1 146	–26.6

Finances et impôts

Ce dicastère présente une diminution des revenus nets de 54 617 francs par rapport au budget. Comme expliqué en préambule, il s'agit principalement de remboursement d'impôts des exercices précédents qui impactent ce chapitre.

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Finance et Impôts	80 034	471 749	89 116	535 448	97 502	562 740
Produits nets			**Ecart 2016**		**Ecart 2015**	
C. 2016	B. 2016	C. 2015	francs	en %	francs	en %
391 715	446 332	465 238	–54 617	–12.2	–73 523	–15.8

Dans le détail:

- Les impôts des personnes physiques et morales sont conformes au budget.
- Les impôts à la source sont inférieurs de 9 000 francs par rapport au budget.
- Les impôts des exercices précédents sont de - 75 481 francs (non budgété).
- Le changement de pratique concernant la contribution immobilière (encaissement en début d'année puis décompte) a eu comme effet d'avoir d'avantages de rentrées en 2016 (+ 9 764 francs).
- Le Conseil a décidé de ne pas procéder à tous les amortissements, le résultat ne le permettant pas (budget 27 863 francs, amortissements 16 000 francs).

SQUAREFINANCE

SQUARE FINANCE SA
Boulevard de Pérolles
1700 FRIBOURG

Réviseur Agréé ASR No 505047

Au Conseil communal et
à la Commission financière de la
Commune de Chésopelloz

Fribourg, le 28 avril 2017

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

En notre qualité d'organe de révision et selon l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la commune de Chésopelloz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance, selon les art. 98a et 98b de la LCo.

La révision a été dirigée par le soussigné inscrit au registre des réviseurs sous No 107543.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes,

./.

les décisions significatives en matière d'évaluation, l'observation des compétences financières, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion. Les vérifications obligatoires prescrites par le Services des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

SQUARE FINANCE SA

Arthur Hikmet Ayan
Réviseur responsable

Annexes :
- Bilan 2016
- Compte de fonctionnement 2016
- Compte d'investissement 2016

3. INVESTISSEMENTS

3.1 Projet de construction d'un bâtiment pour l'accueil extrascolaire (AES) et vote du crédit y relatif

En été 2015, le Conseil communal a mandaté un groupe de travail pour évaluer les besoins en locaux communaux, tant pour l'administration que de l'accueil extrascolaire (AES). Il est présidé par André Bruderer et composé de Claude Baechler, Pascale Michel et Dominique Rhême.

Pour les raisons exposées ci-après, la réflexion s'est centrée sur le projet d'un bâtiment communal entièrement dédié à l'AES.

I. Population, besoins et tâches communales

A. Augmentation de la population corminoise

En conformité avec la planification de l'Agglo, la commune participe à la densification de sa zone d'urbanisation avec de nouvelles constructions. De même la mise en vente de maisons familiales devenues trop grandes pour les couples âgés et des transformations font que de nouvelles familles s'installent à Corminboeuf. Ces dernières se sont souvent renseignées sur l'offre en structures de garde avant de se décider pour notre commune.

B. Modification de la structure des familles, de leurs besoins en garde extrascolaire et habitudes de garde

Beaucoup de familles vivent éloignées de leur parenté et n'ont pas le réseau de soutien sur lequel s'appuyer pour faire garder leurs enfants. Or, parallèlement à ce relâchement du tissu familial traditionnel, l'organisation et la répartition des tâches au sein de la famille évolue : la majorité des parents travaillent tous les deux, souvent par nécessité et à temps partiel.

C. Centralisation de l'offre en AES à Corminboeuf

Actuellement, l'offre extrascolaire à disposition des parents corminois s'étend sur deux sites en sus de celui du complexe scolaire. En effet, sous réserve de place suffisante, le Bosquet à Givisiez prend

plus spécifiquement en charge les élèves des classes enfantines (1-2H), alors qu'une offre pendant les vacances scolaires est proposée par Granges-Paccot avec qui Corminboeuf a établi un partenariat.

La construction d'un bâtiment propre à l'AES permettra de rassembler toutes les offres: accueil des tous jeunes comme des plus âgés, dans des locaux adaptés à chaque âge (par exemple espace de repos pour les plus petits, inexistant actuellement).

D. Résultat de l'enquête SEJ sur les besoins en accueil extrafamilial

Comme le prévoit la loi sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE) la commune a procédé fin 2016 à une évaluation des besoins. Les résultats* sont les suivants: 19 familles dont 26 enfants sont concernées par un besoin supplémentaire en places d'accueil extrascolaire.

– Toutes les unités sont demandées.

– Sur la base des résultats, il s'agirait d'une augmentation de place de l'accueil existant de + 8 places le matin, + 11 places le midi et + 13 l'après-midi.

– 18 enfants sont également concernés par le besoin de prise en charge durant les vacances scolaires.

Le projet permet d'accueillir environ 60 enfants (contre 36 actuellement). Il répond donc aux besoins actuels tout en prévoyant une marge suffisante pour absorber les demandes futures liées à la démographie et aux changements d'organisation familiale.

*** consultables ici:** http://www.corminboeuf.ch/fileadmin/user_upload/documents/AES/Resultats_2016_enquete_evaluation_des_besoins_0-12_ans.pdf

E. Tâche communale légale : favoriser la conciliation vie familiale - vie professionnelle

L'art 6 de la LstE précise l'obligation des communes de fournir un nombre suffisant de places d'accueil.

Art. 6 Communes

1 Les communes ou associations de communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte.

2 Les résultats des évaluations sont communiqués aux citoyens et citoyennes.

3 En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire.

4 Pour ce faire, elles créent des structures d'accueil ou passent des conventions avec des structures d'accueil autorisées ou avec des associations faîtières. Les conventions portent sur l'ensemble ou sur une partie des places autorisées d'une structure.

5 Les communes peuvent confier des tâches à des tiers.

II. Locaux actuels:

A. Inadéquation des locaux actuels

Les locaux actuels ne permettent pas de développer l'offre, malgré la demande. Le SEJ a accordé une autorisation pour 36 enfants en tenant compte très précisément des mètres carrés à disposition et de l'agencement. Mais il n'y a pas d'extension possible, la buvette étant déjà comptabilisée dans la dotation actuelle.

B. Restitution de la buvette et réfectoire à la population et aux sociétés

L'AES partage les locaux avec les sociétés locales, lotos et autres utilisateurs occasionnels. Cette cohabitation est contraignante de part et d'autres. Le déménagement de l'AES permettra de restituer la buvette à la population et à l'AES de bénéficier de locaux disponibles sans contrainte pour la mission d'accueil et d'encadrement des enfants.

C. Planification du parc immobilier communal : réserve et extension ultérieures préservées

Le projet de construction intègre la possibilité d'agrandissement par l'ajout d'un étage supplémentaire. La structure est calculée pour pouvoir simplement et dans les règles de l'art créer des locaux dont la commune pourrait avoir un jour besoin.

III. Choix de l'emplacement et concept:

La commission de bâtisse, avec l'appui d'un conseiller externe, M. Charles-Henri Lang, ancien architecte cantonal, et en tenant compte du marché public, a décidé d'inviter trois bureaux d'architectes. Le projet suivant a finalement été retenu, à savoir celui du bureau 2BO Longchamp Architecture SA.

A. Proximité du centre scolaire - lieu distinct

Le choix de l'emplacement résout une double injonction apparemment contradictoire:

- rester proche de l'école afin de limiter déplacements et pertes de temps, et bénéficier d'un cadre attractif, naturel et protégé.
- séparer le lieu d'accueil de l'école afin de créer une rupture du rythme scolaire par des temps d'accueil qui sont un substitut momentané de la vie familiale, chaleureux et sûr.

L'intégration dans le complexe scolaire avec une orientation vers la place de jeux et vers la nature crée cette coupure salutaire. L'emplacement choisi est unique et offre un cadre harmonieux exceptionnel.

B. Un lieu de vie respectant les besoins des enfants

Les choix architecturaux portent sur une structure bois, légère et chaleureuse, rappelant un foyer dans lequel on se sent bien. L'AES est un lieu de vie: on y mange, on y joue, on s'y repose, on y rêve et on partage. Le SEJ a été consulté et a émis des recommandations intégrées dans le projet. Espaces de jeux, de repos et de repas s'articulent de manière pratique et naturelle. Ont été prévus entre autres les éléments suivants: beaucoup de rangements, des lavabos en suffisance, la possibilité de scinder l'espace repas pour plus de calme ou pour y effectuer les devoirs, un espace repos dédié aux petits, un bureau permettant des entretiens confidentiels avec les parents, etc.

IV. Financement:

Pour le financement de ces travaux, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de 2400000 francs. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. 48000 francs pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 2%.

Une demande pour l'obtention d'une subvention sera établie en temps voulu.

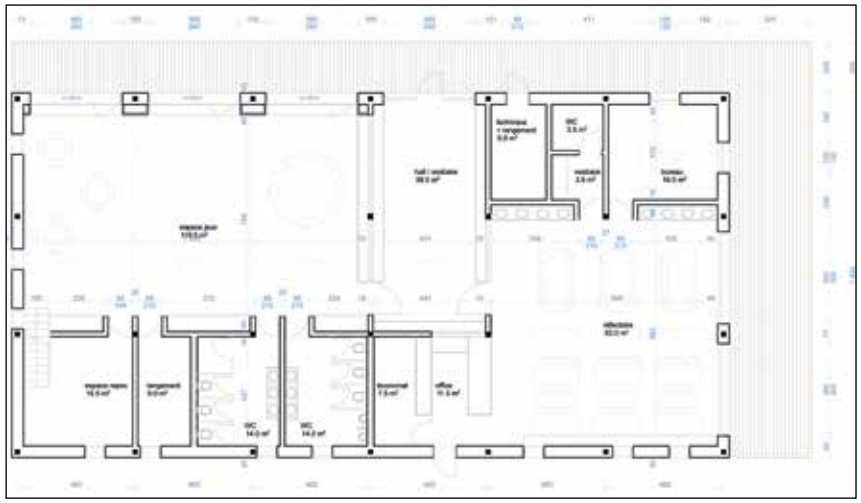

Maquette du projet de l'accueil extrasolaire (AES)

3.2 Réaménagement des locaux de l'administration et vote du crédit y relatif

L'augmentation de l'effectif du personnel au sein de l'administration communale implique une réorganisation et une augmentation des places de travail. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un réaménagement des locaux avec notamment la modification et le déplacement du guichet pour l'accueil des habitants de Corminboeuf. Ce nouvel agencement du guichet permettra d'une part d'optimiser l'espace et d'autre part de donner un accueil plus convivial et discret.

Le devis pour le réaménagement des locaux de l'administration communale s'élève à 190 000 francs. En conséquence, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit d'investissement. Le financement sera assuré par un emprunt. Les frais financiers s'élèveront à environ 3800 francs auxquels il faut ajouter l'amortissement de 15%.

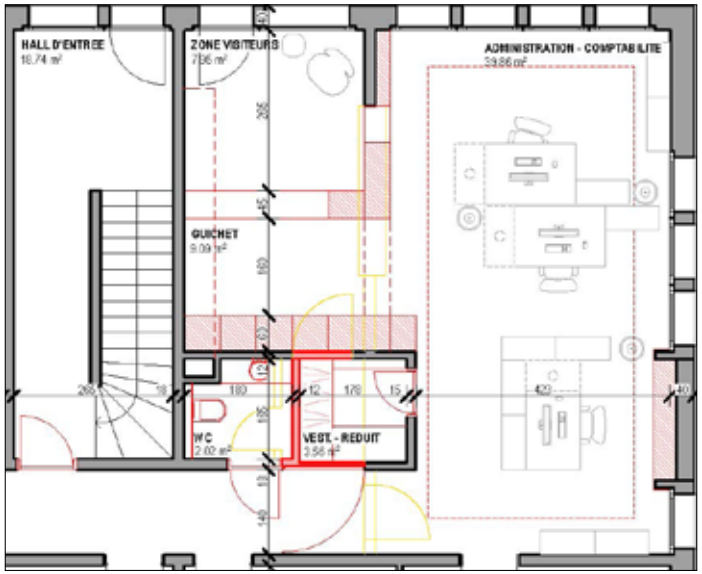

4. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

La fiduciaire Fidexpert SA à Granges-Paccot (anciennement nommée MCM Conseils SA) a terminé son mandat pour la révision des comptes de 2013 à 2015 avec prolongement du mandat pour une année, soit pour les comptes 2016. La commission financière fera sa proposition d'attribution du nouveau mandat pour 2017 à 2019 lors de la prochaine assemblée communale.

5. APPROBATION

Approbation des modifications des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz

En date du 17.05.2016, l'Assemblée communale a approuvé les nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

Or très rapidement, il a été constaté que des dispositions importantes concernant le fonctionnement financier de l'Association manquaient, ce malgré la validation par l'autorité cantonale.

En effet, la nouvelle Association doit pouvoir s'appuyer sur un compte de trésorerie et être en mesure de procéder à des investissements.

D'autre part, compte tenu du prochain déménagement du Service officiel des curatelles à Givisiez, l'article sur le commun siège doit être modifié.

Enfin, pour des raisons pratiques, il a semblé utile de permettre à l'association d'élargir son comité de 3 à 5 membres, et de lui laisser le choix de sa ou de son secrétaire.

Lors de leur assemblée du 20 avril 2017, les délégué-e-s des communs membres ont approuvé les modifications suivantes:

Art. 1 Membres

[1] Les communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et la Sonnaz, chacune représentée par son Conseil communal forment une association de communes au sens des articles 109ss de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1).

Art. 4 Siège

L'Association a son siège à Givisiez.

Art. 14 Composition

[1] Le Comité est composé de trois membres à cinq membres, élus par l'Assemblée.

Art. 16 Secrétaire

Le comité de direction désigne son ou sa secrétaire.

Art. 22 Limite d'endettement

[1] L'association de communes peut contracter des emprunts.

[2] La limite d'endettement est fixée à

a) 300 000 francs pour les investissements

b) 200 000 francs pour le compte de trésorerie

[3] Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'article 148 al. 1 let. A LCo.

C'est pourquoi le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver les modifications statutaires de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

Les statuts ne figurent pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet **www.corminboeuf.ch**

«TU TIRES OU TU POINTES?»

La Cormin**Boule** vous attend!

Envie de vous détendre et de montrer votre adresse avec bonne humeur dans le futur petit coin de Provence situé dans la zone de détente de Corminbœuf?

Alors, n'hésitez pas à adhérer au projet proposé par la première triplette de la CorminBoule.

Le terrain de jeu est dans les mains du Conseil communal ainsi que dans celles du groupe de travail chargé de définir les options ouvertes pour l'aménagement de la zone de détente. Ce groupe de travail découle de l'acceptation par l'assemblée communale du 13 décembre 2016 du crédit d'étude ad'hoc.

La Corminboule, née au printemps 2016, a été constituée officiellement le 11 janvier 2017 par l'adoption de ses statuts. Le premier «carreau» de la partie est donc réussi!

Rejoignez-nous nombreux en vous annonçant au membre secrétaire du Club par message à **philippefelder@gmail.com**, ou par téléphone au 079 / 830 01 11.

Les boules sont maintenant dans le camp des joueuses et joueurs de notre commune où il fait bon vivre. Les amies/amis de la boule attendent avec impatience de se retrouver sur les terrains qui seront aménagés après l'acceptation par l'assemblée communale du crédit d'investissement y relatif.

Sportivement vôtre!
Claude Mindel, président
Jean-Marc Rossier, caissier
Philippe Felder, secrétaire

«Lorsqu'une partie de boules commence, c'est tout un village qui naît»

Marcel Pagnol

Cours

être mobile

... avec les transports publics

Les transports publics vous empruntent ?

Dans ce cours, vous pourrez…

- vous familiariser avec les transports publics de votre région.
- apprendre à utiliser les **distributeurs de billets à écran tactile**.
- savoir comment vous sentir en sécurité dans vos déplacements.
- comprendre le **système d'abonnements Frimobil**.
- apprendre à vous orienter dans une gare.

Prochains cours le mercredi 11 octobre 2017

À Düdingen (allemand), 8h30 - 12h, hôtel Bahnhof, Bahnhofplatz 2

À Fribourg (français), 13h30 - 17h, salle de cours des TPF (gare routière)

Inscription obligatoire jusqu'au 4 octobre auprès de
Pro Senectute Fribourg, tél. 026 347 12 40
Passage du Cardinal 18, Case postale 169, 1705 Fribourg

Participation gratuite!

Partenaires: SBB CFF FFS, bls, ate (Pour une mobilité d'avenir), SwissLife, AGGLO Fribourg - Freiburg, tpf, frimobil, NEUROTH (Entendre mieux. Vivre mieux.), PRO SENECTUTE (PLUS FORTS ENSEMBLE), bfm büro für mobilität

La forêt, royaume des amphibiens

Nous connaissons la forêt pour sa production de bois, sa protection contre les avalanches ou les chutes de pierres ou encore comme espace de détente. Désormais, elle perfectionne également son accueil en faveur des amphibiens grands amateurs de sous-bois. Il faut savoir que la majorité de ces derniers passent la plus grande partie de l'année en forêt et se déplacent uniquement à la fin de l'hiver pour leur reproduction vers une zone humide. Après un court séjour en milieu aquatique, ils repartent dans leurs quartiers forestiers.

Sonneur à ventre jaune (photo : A. Aebischer)

Sous l'impulsion d'un programme fédéral de promotion de la biodiversité, de nombreux biotopes ont été revalorisés ou aménagés en forêt. Les sites les plus favorables se trouvent dans les zones déjà humides. La création de conditions propices aux amphibiens peut donc être développée de manière souvent très simple. Les propriétaires forestiers entreprennent alors les interventions nécessaires à leur mise en valeur. Il s'agit principalement de coupes d'éclaircies afin d'améliorer l'ensoleillement et de procurer ainsi la chaleur nécessaire au développement des œufs et autres têtards. Certains travaux de génie civil sont encore réalisés par la creuse de bassières et de petits plans d'eau.

Grenouille rousse (photo : A. Aebischer)

La conservation de vieux arbres et de bois mort sur ces sites apporte encore plus de diversité biologique au lieu. Ces concentrés de nature offrent alors des conditions de vie favorables aux oiseaux, insectes et à la petite faune. Il n'est pas rare d'observer le bal des libellules au-dessus des plans d'eau ou d'entendre le croassement des grenouilles vertes.

Un panneau d'information est généralement installé à proximité du plan d'eau afin de présenter les espèces indigènes du lieu. Ces biotopes offrent la possibilité d'observer le développement des grenouilles et autres tritons et d'agrémenter nos promenades forestières au rythme de paysages bucoliques. Dans le 1er arrondissement comprenant le district de la Sarine et le Haut-Lac, une dizaine de sites a été valorisée ces cinq dernières années. Ils font l'objet d'un suivi tant scientifique que technique afin d'observer leur évolution au niveau de la diversité en espèces et de s'assurer que les conditions favorables aux amphibiens perdurent. Ces entretiens périodiques sont réalisés par le personnel des équipes forestières des corporations.

Cette stratégie en faveur de la biodiversité en forêt rencontre un franc succès. La motivation des propriétaires forestiers n'y est pas étrangère non plus. De nombreux sites humides qui s'étaient au fil des ans reboisés sont à nouveau riches en espèces. C'est à n'en pas douter un bel investissement pour améliorer la qualité de notre environnement et une précieuse contribution au bien-être de notre société. Nous vous souhaitons de passionnantes observations !

Le clic utile www.fr.ch/snp/fr/pub/protection_des_especes.htm - www.karch.ch

Hauterive, février 2017

F. Schneider, chef du 1er arrondissement forestier

9 septembre

effusion

10 septembre

GRANDE FÊTE VILLAGEOISE

Pour célébrer la fusion Corminbœuf-Chésopelloz
Samedi et dimanche 9-10 septembre 2017 – Week-end de Bénichon

Samedi après-midi: Animations

- Les sociétés locales vous attendent à la Verna, à la place de Fussy, à la zone sportive et au Rafuet (Chésopelloz).
- Quatre haltes gourmandes, bars, jeux.
- Déplacements avec le Petit Train, à pied, à vélo...

Samedi soir: Cabaret populaire (Halle)

- Soirée spectacle par les talents de Corminbœuf.
- Bars et subsistance par les sociétés locales.

Dimanche: Repas de fête (Halle)

- 11 h: Apéritif offert, partie officielle.
- 12 h: Repas de fête - Menu de Bénichon complet, sur inscription.

Les inscriptions au repas seront ouvertes dès la mi-juin.
Les informations seront transmises par un tout-ménage.
Réservez les dates des 9-10 septembre 2017 pour que cette fête soit surtout la vôtre!

Suivez les actualités sur le site **www.corminboeuf.ch**

Contact: effusion@corminboeuf.ch

Administration communale
Route du centre 25 ● 1720 Corminbœuf ● Tél.: 026 475 26 46 ● Fax: 026 475 30 58
email: commune@corminboeuf.ch ● **www.corminboeuf.ch**